
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2008

Présents : Mmes Bérengère BOCH– Cécile BURDIN – Marie-Laure FILLIOL – Virginie FILLIOL JORCIN – Annick TOURT – Christelle ZAPILLON – Mrs Cédric GAGNIERE – Pierre GAGNIERE – Jean-Pierre JORCIN - Sébastien PÉANT – Gilbert SUIFFET– Yvan BOURGEOIS

- Approbation du compte rendu de la réunion du 25 novembre 2008 .

Virginie Filliol avait proposé au conseil municipal de se positionner suite à la condamnation du SIVOM à propos de l'affaire du tapis roulant . Un tour de table à bien été effectué, le conseil municipal a estimé qu'il n'avait pas de décision à prendre par rapport au SIVOM, toutefois, on peu relater dans le compte rendu que la question a bien été soulevée.

- Compte rendu de délégation d'attributions : néant

- Questions diverses :

Lanslebourg a obtenu pour 2008 le logo ville internet @@ qui est une distinction des villes internet , grâce à l'existence de l'espace multimédia.

Demande de renouvellement de brocante professionnelle pour le 14/07 et le 15/08. Cette demande est autorisée à condition de laisser les emplacements propres, de trier les invendus qui doivent aller à la déchetterie et de respecter le fleurissement.

L'association AECFM qui a réhabilité le pont levis du fort de la Turra fait une demande pour revenir en 2010. Nous remercions cette association pour son travail effectué et nous l'encourageons à renouveler de telles opérations.

Une demande d'aide à la solidarité pour Haïti suite au passage du cyclone Hanna, est adressée aux collectivités savoyardes par « Pays de Savoie solidaires ». La commune de Lanslebourg décide de participer en allouant une subvention de 1 000 euros.

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 5 000 euros à l'Association Mini Pouss' pour le démarrage de la micro-crèche.

Il est demandé aux participants du club de gym, de se garer de préférence dans la rue principale plutôt que devant les garages de la rue des jardins.

Il est proposé de construire un caveau au cimetière pour entreposer les corps durant l'hiver avant de pouvoir les enterrer définitivement dans leur concession au printemps afin d'éviter des problèmes liés au déneigement comme cela s'est déjà produit. Si cette proposition est retenue, elle ne sera en aucun cas imposée aux familles.

Demande de construction d'abri bus à la sortie de l'école.

Présence de glace sur les trottoirs notamment devant la poste.

Location des cours de tennis.

Algecos : mise en place d'algecos pour l'ESF.

- Terrains :

Demande de Benoît Suiffet de location de terrains communaux dans le secteur de Barma Rouilla; de Savalin et du Hott : accord du conseil municipal.

Une demande d'achat de terrain avait été formulée par Monsieur et Madame Choiseau. Cette demande avait été acceptée au même titre que la demande de Jean Pierre Ravoire. Après un vote, le conseil municipal considère que ce terrain ne peut être redivisé, et doit être acquis dans son intégralité ou rester dans le patrimoine de la collectivité.

Une demande d'achat de terrain à l'ouest de l'ancienne église émanant de Laurence Boch, pour la construction d'un spa. La commune va déposer une demande de certificat d'urbanisme afin de connaître les possibilités de construire. Ce point sera à nouveau évoqué ensuite.

Demande de Claude Filliol de construire une cave sous la place publique à l'aval de leur habitation rue du Mont-Cenis. Cette demande doit être soumise aux services de domaines.

- Convention avec le Parc National de la Vanoise pour la rénovation des toits de lauze
Renouvellement de la convention après vote. (pour : 6, contre : 5, abstention : 1)

- Recensement de la population en 2009

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2009. Désignation d'agents recenseurs et du coordonateur communal : personnel de la mairie.

- Régime indemnitaire 2009

Le conseil vote le régime indemnitaire qui sera applicable aux agents communaux à compter du 15 décembre 2008.

- Détermination des tarifs pour les séances de cinéma

- o Ticket individuel adulte : **8.00 €**
- o Abonnement 10 entrées non nominatives, valables au Cinéma La Ramasse et au Cinéma Chantelouve : **70.50 €**
- o Ticket enfant (- 12 ans) : **6.00 €**
- o Des séances promotionnelles ou avec animation pourront exceptionnellement être organisées avec des tarifs dont la variation ne pourra excéder 25 % des tarifs ci-dessus,
- o Confiseries : **de 1 € à 4 €**
- o Ticket scolaire : **5.50 €**
- o Des séances goûter + film dédiées aux enfants pourront être organisées, l'accompagnant bénéficiera du tarif promotionnel de **6.00 €** uniquement pour ces séances,
- o Dans le cadre spécifique et exclusif de films fournis « Ecole et Cinéma », le tarif dans le dispositif sera de **2.50 €**

- Détermination des tarifs pour l'utilisation d'internet à l'espace multimédia pour 2009

Pour la bibliothèque municipale - Cotisation annuelle ouvrant droit au prêt à domicile

Pour prétendre aux prêts à domicile, l'utilisateur doit s'acquitter d'une cotisation annuelle à titre individuel dont le montant est précisé ci-dessous :

	Abonnement simple (Livres + CD)	Abonnement complet (DVD + Livres + CD)
--	------------------------------------	---

Résidents de la commune de Lanslebourg Mont-Cenis	3,50 €	10,00 €
Résidents extérieurs	5,50 €	15,00 €
Résidents temporaires (7 jours)	2,50 €	7,50 €
Usagers âgés de moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours, étudiants et chômeurs. (sur présentation d'un justificatif).	-	3,00 €

Cautions

Une caution de 50 € sera demandée aux usagers résidant de façon temporaire dans la commune.

Amendes

Le prêt est consenti pour une durée de trois semaines. En cas de retard, une amende forfaitaire de 0.80 € sera demandée aux usagers pour participation aux frais de relance.

Pour l'espace numérique – connexion internet et utilisation du matériel informatique

Pour l'utilisation du matériel informatique avec ou sans connexion Internet, l'utilisateur doit s'acquitter d'un droit dont le montant est précisé ci-dessous :

Type / durée du forfait	Tarif	Remarques
Accès Wifi	1,00 €	limité à 30 mn en cas de forte affluence
Connexion - 10 minutes	1,30 €	
Connexion - 30 minutes	2,50 €	
Connexion - 1 heure	3,70 €	
Connexion - 5 heures	13,50 €	dans ce cadre de forfait, le décompte s'effectue par tranche de 10 minutes.
Connexion - 10 heures	27,00 €	dans ce cadre de forfait, le décompte s'effectue par tranche de 10 minutes.
Hors connexion - 1 heure	2,00 €	

* le dépassement du temps d'un forfait entraînera le paiement du forfait supérieur.

Pour l'espace numérique – Formations informatiques et multimédia

Type de formations	Tarif à l'heure et par personne
Formation collective	7,00 €
Formation individuelle	
• Pour les particuliers	17,00 €
• Pour les professionnels	28,00 €

Impression / Reproduction / autres

L'impression ou la reproduction à usage strictement personnel est possible au tarif de :

Noir et blanc : 0,30 €

Couleur : 0,60 €

L'achat de CD et DVD vierges est possible au tarif de :

CD : 2,00 €

DVD : 5,00 €

- Détermination du tarif de vente du DVD « Le Mont-Cenis avant le barrage »

Le prix de vente est fixé à 7 euros.

- Demande de subventions pour le site Natura 2000 S38.

Une partie du territoire, sur le versant d'adret, concerne le site Natura 2000 S38 « Formations forestières et herbacées des Alpes internes ». Certaines parcelles communales, incluses dans le périmètre Natura 2000, hébergent des pelouses sèches d'intérêt communautaire menacées de fermeture (colonisation par les ligneux).

L'ONF, animateur du site, a préparé en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Savoie, un avant projet de contrat Natura 2000 visant à restaurer les pelouses par des débroussailllements mécaniques initiaux et à mettre en place une fauche d'entretien. Le montant total des travaux s'élève à 31545,37 € TTC. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au titre du FEADER à hauteur de 100%.

Le Conseil Municipal, donne pouvoir au Maire pour passer un contrat Natura 2000; approuve l'avant projet de contrat dressé par l'ONF en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Savoie; s'engage à mettre à disposition les parcelles X045, A069, Y229, Y232, Y234, Y244, Y246, Y249, Y250, Y256, Y257, Y264, Y269, Y270, Y271 pendant une durée de cinq ans à partir de la date d'acceptation du contrat pour réaliser les mesures de gestion figurant dans le cahier des charges joint en annexe; et prend connaissance du plan de financement des actions (50% état, 50% Europe).

Fin de la réunion à 23 heures 30.